



ASSOCIATION DES ÉTUDIANT(E)S EN DROIT CIVIL DE L'OUTAOUAIS  
Réunion extraordinaire du conseil exécutif  
**Le vendredi 6 avril 2018**  
Heure : 19h00

EN PRÉSENCE DE :

- Yanick Bélanger
- Chloé Boisvenue
- Mathieu Chapdelaine
- Émilie Corbeil (via appel téléphonique)
- Alexie Desnoyers-Rivest
- Didier Halde
- Olivier Lacoursière
- Joannie Lafasanella
- Frédérique Rancourt

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

**1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion.**

Olivier Lacoursière, président, constate le quorum et prononce l'ouverture de la réunion à 19h05.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

PROPOSÉ PAR : Chloé Boisvenue  
APPUYÉ PAR : Joannie Lafasanella

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit avec les modifications proposées :

1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. *Sapere aude* ;
4. Levée de la réunion.

Adoptée.



### 3. *Sapere aude* ;

*Yanick Bélanger et Chloé Boisvenue déclinent un conflit d'intérêt et se retirent des discussions entourant ce point.*

De nouveaux éléments ont été portés à l'attention des membres du conseil suite à la décision rendue le mercredi 4 avril 2018 relativement à la demande de financement de 1 000\$ présentée par *Sapere aude* pour la tenue de leur concours de plaidoirie 2018. L'organisme demande à l'AEEDCO de reconsidérer sa décision à la lumière de ces nouveaux éléments. Les nouveaux éléments précisent la manière dont le financement sera réparti dans le paiement des dépenses engagées par *Sapere aude*. Les membres semblent s'entendre sur le fait que le financement ne doit servir qu'au paiement de la bourse remise au gagnant du concours en échange d'une visibilité.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR : Émilie Corbeil  
APPUYÉ PAR : Mathieu Chapdelaine

ET RÉSOLU :

QUE l'AEEDCO casse la décision qu'elle a rendue le 4 avril 2018 au point numéro 10 quant à l'octroi d'un financement pour le concours de plaidoirie *Sapere aude*.

QUE l'AEEDCO accorde un financement de cinq cent dollars (500\$) à l'organisme *Sapere aude* pour le paiement de la bourse de 1 000\$ qui est accordée au récipiendaire du concours.

QUE ce financement est conditionnel à ce qu'une quelconque forme de visibilité soit accordée à l'AEEDCO.

Frédérique Rancourt demande la tenue d'un vote.

Pour : 6                      Contre : 1                      Abstention : 1

Adoptée sur division.



**4. Levée de la séance.**

PROPOSÉ PAR : Mathieu Chapdelaine  
APPUYÉ PAR : Alexie Desnoyers-Rivest

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE la séance soit levée à 19h40.

Adoptée.

---

Mathieu Chapdelaine  
Vice-Président aux communications